
Une source importante de cette instabilité se trouve dans l'irrégularité des cycles de modernisation de l'armement des principales puissances militaires. Le premier ministre, M. Trudeau, en a reparlé comme suit dans son discours de 1978, lors de la première session extraordinaire des Nations Unies :

" Ce qui m'inquiète tout particulièrement, c'est l'activité technologique qui se poursuit toujours derrière le développement des armes nucléaires stratégiques. Après tout, c'est dans les laboratoires que commence la course aux armes nucléaires. Cela peut prendre au moins dix ans pour que les technologies de pointe voient les nouvelles armes passer du stade de la recherche et du développement à celui de la production et à leur éventuel déploiement. Cela signifie que les politiques nationales sont hypothéquées longtemps à l'avance. "

Depuis la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le désarmement (UNSSOD I), en 1978, les négociations internationales sur le désarmement ont à peine progressé. Il est donc très important de leur donner un nouvel élan et cette année, l'UNSSOD II présente cette possibilité. Les audiences du Comité permanent, tout comme les autres consultations organisées ailleurs, offrent les moyens grâce auxquels les citoyens peuvent faire connaître, par le biais de leurs représentants parlementaires, leurs préoccupations, leurs espoirs et leurs suggestions pratiques pour faire avancer la cause du contrôle des armements et du désarmement.

Historique

Si j'ai décrit un tableau bien sombre, il aurait pu l'être davantage. Par exemple, l'Europe jouit depuis ces trois décennies d'une période de paix plus longue qu'aucune autre période au cours de ce siècle. La raison en est non pas que les ambitions expansionnistes de certains pays aient été freinées, ni hélas, que l'on ait réussi à édifier une confiance suffisante entre l'Est et l'Ouest, mais plutôt que la force et la détermination de l'Alliance de l'Atlantique Nord ont réussi à détourner toute agression éventuelle.

Après les ravages considérables causées par la Seconde Guerre mondiale, le Canada, comme beaucoup d'autres pays, espérait qu'un nouvel ordre mondial serait créé sous l'égide des Nations Unies, ordre grâce auquel la paix et la sécurité seraient garanties par le Conseil de sécurité, dont les cinq membres permanents avaient obtenu le droit de veto.

Les membres permanents du Conseil de sécurité n'ont cependant pas réussi à convenir des moyens pour mettre en oeuvre les dispositions de la Charte concernant le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Pour cette raison, et compte tenu des tensions croissantes en Europe, le Canada est devenu l'un des premiers signataires du Traité de l'Atlantique Nord en 1949. Cet organisme de sécurité collective régionale a pour objectif de regrouper les efforts de ses membres pour détourner toute agression éventuelle. Tant que les accords relatifs au maintien de la paix et de la sécurité internationales, contenus dans la Charte des Nations Unies, n'entreront pas en vigueur, le Canada maintiendra sans doute sa politique qui consiste à s'appuyer